

SAINT-BLAISE

LAURENT CRELIER

Les Chauderons mieux que «le SCHPOUNTZ»

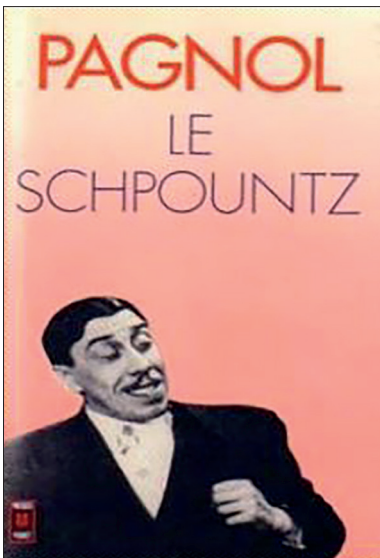
Les opposants n'ont pas participé au débat organisé par le Conseil communal, le 16 avril 2018 à la Salle de gymnastique. La presse régionale s'en est faite l'écho. Dans le Bulcom du 25 mai, le mouvement citoyen «Chauderons non merci» parle d'un simulacre de débat. «FAKE NEWS» s'exclame Laurent Crelier, chef de file de «Saint-Blaise bouge!». Il revient sur les coulisses du NON-DEBAT des Chauderons.



«Saint-Blaise bouge!» a contacté les opposants à la mi-avril 2018 pour la tenue d'un débat contradictoire. Les opposants ont décliné notre invitation. Comme contre-proposition, ils nous ont suggéré de tenir un débat après le 10 juin 2018, soit après la votation! Était-ce de l'humour ou de la provocation? Une chose est sûre! «Saint-Blaise bouge!» ne se défilera pas et acceptera l'invitation. On ne fait pas de la politique sans débattre! A la fin avril 2018, les opposants ont «refait le coup» du refus d'un débat, cette fois organisé par le Conseil communal. Préalablement, ils avaient formulé 15 conditions pour leur participation. La suite, on la connaît, le débat public a eu lieu... sans les opposants. Ci-dessous les 15 exigences formulées par ces derniers et qui ont été portées à notre connaissance, puisque « Saint-Blaise bouge ! » devait et voulait faire partie du débat.

On exige:

1. Tirage au sort sur qui commence.
2. Présentateurs et intervenants doivent être citoyens et habitants de Saint-Blaise sans intérêt ou mandat en rapport avec les sujets traités.
3. Les deux camps sont Conseil communal et «Saint-Blaise bouge» – Référendaires.
4. Temps de parole pour deux présentations plus réplique finale limité à 20 minutes en tout.
5. Ces temps sont surveillés et communiqués par un contrôle formé de deux personnes, une de chaque partie.
6. 1^{re} présentation des arguments du camp-1 (avec support Powerpoint, 8 min)
7. 1^{re} présentation des arguments du camp-2 (avec support Powerpoint, 8 min)
8. Réplique et 2^e présentation des arguments du camp-1 (avec support Powerpoint, 8 min)
9. Réplique et 2^e présentation des arguments du camp-2 (avec support Powerpoint, 8 min)
10. Réplique du camp-1 (4 min, mais en tout cas sans dépasser les 20 minutes en tout avec les présentations)
11. Réplique du camp-2 (4 min, mais en tout cas sans dépasser les 20 minutes en tout avec les présentations)
12. Questions du public (temps égal donné à chaque camp pour les réponses).
13. Seules des questions précises doivent être admises, pas d'interventions.
14. Appel final du camp-2 (3 min+éventuelle différence)
15. Appel final du camp-1 (3 min+éventuelle différence)



Les exigences des opposants me font penser aux clauses du contrat que les cinéastes font signer au Schpountz, dans l'inoubliable comédie de Marcel Pagnol. Mais, les Chauderons, c'est tout sauf un film!

Pour être correct, je préciserai que les opposants ont quand même daigné participer au débat radiophonique sur les ondes de RTN, le 15 mai 2018 à 7 h 30. Pourquoi ont-ils fait cette fleur à RTN et pas à la population saint-blaise? Certainement, nous aurions pu assister à un très intéressant débat. A ce jour, je n'ai toujours pas de réponse. J'arrête de me torturer l'esprit! Pour me détendre, je vais visionner le DVD du Schpountz. Plutôt avec Fernandel qu'avec Smaïn dans le rôle d'Irénée Fabre! La copie ne vaut pas l'original.

LE 10 JUIN, JE VOTERAI 2 X OUI

Plus d'informations: www.saintblaise-bouge.ch